



# TERRITOIRE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DU FINISTÈRE

## 7 étapes pour déposer un projet TNE



1

Construction

La communauté éducative construit son projet de territoire. Elle prend contact avec le comité TNE et la collectivité (commune pour les écoles, département pour les collèges, région pour les lycées).

2

Dépôt

La communauté éducative rédige et dépose son dossier sur la plateforme en ligne.

3

Validation

Le comité TNE renvoie un avis sur la dimension éducative du projet pour la mise en œuvre des 4 volets du TNE (équipement, formation, ressources, parentalité) puis valide le projet.

4

Instruction

Le Conseil départemental instruit ensuite la demande et sollicite les pièces complémentaires :

- règlement financier signé
- délibération de la collectivité

5

Accompagnement

En parallèle, rencontres et formations sont planifiées avec les partenaires (Réseau Canopé, Trousse à projets, Fédération des centres sociaux, formateurs Drane, etc.) pour accompagner la mise en œuvre du projet.

6

Vote

Le Conseil départemental vote la subvention et suit le dossier.

7

Action

C'est parti ! Les projets sont mis en œuvre, valorisés et évalués.



Nous contacter :  
tne29@ac-rennes.fr